

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05.02.2024
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Jean-François VAQUIERI, Roch DOSSOU, Salvador-Jean LUDENA, Jean-Michel RAGUENES, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 3

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Loïc FLICHY a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

Quorum : 14

Ordre du Jour :

1. Rapport d'orientations budgétaires 2024
2. Création nouveau cimetière
3. Adhésion fondation du patrimoine
4. Mini séjour printemps 2024
5. Règlement intérieur location de salles
6. Vœux de soutien au département des Yvelines

Marc TOURELLE

Bonsoir à tous, bonsoir chers collègues, bonsoir à l'assistance et bonsoir à ceux qui nous regardent depuis les réseaux sociaux. Comme traditionnellement chaque année, nous avons le menu principal de ce conseil municipal qui sera le rapport d'orientations budgétaires, cela nous amènera au mois prochain où nous voterons le budget. Et nous avons quatre autres délibérations, également une sur table sur un vœu de soutien au département des Yvelines, qui est adoptée en ce moment même par un grand nombre de mairies, j'en dirai un mot en dernière délibération.

(M. le Maire donne lecture des pouvoirs)

LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DEPUIS LE 13 FEVRIER 2023

Marc TOURELLE

Concernant les décisions qui vous ont été communiquées, y a-t-il des questions ?

Michel BOISRAMÉ

Une question sur la mise à disposition d'un archiviste, il n'y a pas le montant du contrat alors qu'il est indiqué que cela est mis au budget : « *Convention de mise à disposition d'un agent pour une mission d'assistance à l'archivage* ».

Marc TOURELLE

Cela doit être inscrit dans la convention, nous allons faire des recherches et nous mettrons la convention. En fait, c'est la poursuite de cette convention, cela fait déjà un moment que nous avons quelqu'un qui vient une fois par semaine à peu près pour nous faire l'archivage ; c'est quelqu'un qui est missionné par le CIG. Nous donnerons l'information et nous ferons passer la convention.

Magali PRADEL

En dernière décision il y a un cabinet d'avocats concernant le PLU, cela est en prévision de quoi ?

Marc TOURELLE

C'est pour Montgolfier. Dans les semaines qui viennent, nous allons avoir un conseil municipal dont un certain nombre de délibérations concerneront Montgolfier. C'est inscrit dans la décision : « *Suppression de la ZAC, négociation avec le consortium en vue de la réalisation d'un programme de logements* » et toutes les problématiques d'ordre juridique. Il s'agit donc de bien cadrer toutes les délibérations qui seront portées à la connaissance du conseil municipal. C'est vraiment le moment, sur tous ces documents, de bien s'assurer qu'ils sont valables et solides, à la fois au regard du contrôle de légalité, et à la fois pour éviter tout risque de recours lié à la forme de ces documents. C'est un conseil que l'on connaît bien, ENJEA Avocats, cela fait peut-être 15 ans que ce sont les avocats de la commune en matière d'urbanisme.

Y a-t-il d'autres questions ? Très bien.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

Marc TOURELLE

Y a des ajouts, modifications ?

Magali PRADEL

Ce n'est pas tout à fait sur le conseil municipal, mais j'avais posé la question de la pastille au niveau de Montgolfier au niveau du conseil communautaire, et je voulais savoir ce qui a été finalement voté au conseil communautaire.

Marc TOURELLE

Il y a un conseil communautaire ce mercredi et je n'ai pas encore tout regardé parce que j'ai moi-même des délibérations à préparer, mais il me semble qu'il y a un avis.

Géraldine LARDENNOIS

Il y a un avis sur le schéma régional et la proposition d'avis est défavorable à ce stade.

Marc TOURELLE

Il y a un avis qui va être donné par Versailles Grand Parc sur le schéma régional.

Magali PRADEL

Mais à l'ordre du jour du précédent conseil communautaire il y avait eu un vote sur ce précédent conseil communautaire concernant la pastille qui avait été votée.

Géraldine LARDENNOIS

A l'ordre du jour du précédent conseil communautaire, il y avait une demande de modification que l'on pouvait apporter au schéma régional. Dans ce cadre-là, il avait été demandé de mettre une pastille complète, c'étaient des observations sur Chaponval et non sur Montgolfier.

Magali PRADEL

Je voulais savoir s'il y avait eu un vote sur ce précédent conseil communautaire concernant la pastille qui avait été votée.

Géraldine LARDENNOIS

Ce n'était pas un vote en tant que tel, il s'agissait de répondre à la demande de la Région qui nous demandait notre avis et nos observations sur ce projet. Dans les observations, on ne peut pas dire qu'il y a eu un vote, nous n'avons pas dit : « nous n'en voulons pas », il y avait plusieurs demandes – qui ne concernaient pas uniquement la commune de Noisy-le-Roi – de modification des calculs des pastilles pour la partie VGP.

Marc TOURELLE

Il y a eu un courrier du Président à Madame la Présidente de la Région pour proposer, dans le cadre de l'enquête publique, des modifications par rapport au SDRIF. Il se trouve que dans le projet soumis à enquête publique, absolument aucune des demandes de Versailles Grand Parc n'a été prise en compte. Tout naturellement, il y aura donc un avis défavorable de Versailles Grand Parc là-dessus. Cela n'empêchera pas la poursuite de la discussion, notamment dans le cadre de l'enquête publique du 1^{er} février au 15 mars.

Voilà où nous en sommes, effectivement il y a la pastille, mais je crois qu'il y a également une trentaine de demandes qui ont été faites au nom de Versailles Grand Parc.

Magali PRADEL

Et du coup, à combien évalues-tu le nombre de logements qui seront mis à Chaponval par rapport à ce qui est mis dans le SDRIF ?

Marc TOURELLE

J'ai déjà répondu à cette question, je ne vais pas y répondre à tous les conseils municipaux. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet puisque nous allons travailler cette année sur Chaponval. La dernière fois, tu m'as interrogé sur le nombre d'habitants à l'aune de 10 ou 15 ans, je t'ai répondu, je ne vais donc pas aujourd'hui refaire la même réponse.

Magali PRADEL

Cela ne me semble pas très cohérent par rapport à ce qui est annoncé dans le SDRIF.

Marc TOURELLE

Mais cela n'a rien à voir, nous en avons parlé également. Aujourd'hui, pourquoi demande-t-on une pastille complémentaire ? C'est pour avoir la possibilité d'aménager l'ensemble du secteur.

Magali PRADEL

Peut-être, mais il y a quand même un carencement de la commune, tu l'as annoncé par le préfet. Cela va donc aboutir à un pourcentage de logements sociaux sur la commune, et à partir de là on peut se dire qu'il va y avoir un certain nombre de logements à Chaponval. Parce que nous n'avons pas 25 programmes en cours, il va y avoir Montgolfier et Chaponval.

Marc TOURELLE

Évidemment, mais j'ai déjà répondu à cette question, je ne vais donc pas y répondre à chaque fois. Et, encore une fois, il n'y a pas de projet arrêté sur Chaponval, nous allons travailler là-dessus cette année, nous allons conventionner avec Citallia puisque c'est Citallia qui nous accompagne là-dessus, nous n'allons pas mettre la charrue avant les bœufs, surtout pas.

Revenons à nos moutons : le procès-verbal du conseil municipal, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Marc TOURELLE

Vous avez eu ce document qui a été partagé lors de la dernière commission des finances. Je vous propose qu'une présentation soit faite par Géraldine, et ensuite je demanderai, mais de manière succincte et synthétique, à chacun des adjoints délégués, de pouvoir, pour sa partie, exprimer quelles sont les orientations budgétaires et les enjeux de l'année. Je laisse tout de suite la parole à Géraldine.

Géraldine LARDENNOIS

Le budget sera voté lors du prochain conseil municipal, et en amont du vote du budget nous devons engager un débat d'orientations budgétaires assorti d'une présentation du rapport sur les orientations budgétaires. Ce dernier doit porter sur les engagements pluriannuels de la commune, la structure et l'évolution de la dette, et les aspects de gestion de façon rétrospective. Nous reprenons tous les éléments de contexte qui nous aident à préparer notre budget.

Au niveau du contexte budgétaire national, nous voyons sur la loi de finances les finances publiques pour les collectivités territoriales :

- Sur les impôts locaux, il n'y a pas de nouvelles mesures, une possibilité est offerte aux communes d'exonérer, soit à 50 %, soit à 100 % la taxe foncière pour les logements qui ont fait l'objet de rénovations énergétiques, et les logements neufs qui ont un haut niveau de performance énergétique. C'est donc une option d'exonération qui est offerte à la commune, pour l'instant nous n'avons pas prévu de la retenir mais nous pourrions en reparler dans le cadre du débat ;
- On trouve également dans la loi de finances — nous sommes concernés de façon directe — la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est essentiellement VGP qui est concerné car il y a des mesures d'assouplissement permettant de territorialiser, au sein d'un EPCI, les mesures mises en place pour la tarification incitative, c'est-à-dire d'avoir des taux différents au sein d'un même EPCI ;
- Au niveau des transferts de charges, les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales, on est toujours sur un montant de 45 milliards. Le montant global est identique mais il y a des répartitions un peu différentes. Par ailleurs, sera désormais annexé, dans les documents budgétaires d'État, tout un document ayant trait à ce que l'on appelle la comptabilité verte, la durabilité ou la soutenabilité. Un peu à l'instar des nouvelles obligations pour les entreprises, avec un rapport sur la durabilité.

Le contexte local, plus précisément le contexte noiséen. On voit que nous sommes dans une commune dynamique en termes de démographie, puisque la population a augmenté de 3 % entre 2013 et 2024. On reste sur une population principalement composée de cadres, de professions intellectuelles et il y a une majorité de retraités. En termes d'attractivité, on voit que l'on a un tissu commercial assez dynamique, puisque nous avons des études montrant que des personnes extérieures à Noisy-le-Roi viennent dans nos commerces. Nous avons également une offre sportive et petite enfance assez large. Nous sommes une commune sur laquelle il y a de gros projets : Montgolfier, Chaponval et également le sujet de la loi APER.

Si l'on rentre dans les aspects financiers, sur l'analyse rétrospective, sur la chaîne de l'épargne, pour voir ce que nous pouvons dégager cette année pour assurer notre autofinancement, on voit qu'il y a une grosse différence entre 2022 et 2023. Comme nous l'avons déjà dit, l'année 2022 était un peu particulière puisque nous avons bénéficié de deux ans de recettes fiscales suite au changement sur les remboursements de taxe d'habitation. On voit que l'on se remet sur une tendance plutôt classique, pour arriver à 1,5 million d'épargne nette par an.

L'inflation a marqué l'année 2023 sur nos charges, mais on voit quand même que l'augmentation des recettes a été plus importante que l'augmentation des dépenses. L'augmentation des recettes était liée essentiellement à la revalorisation des bases fiscales. Et pour la partie des recettes sur laquelle nous avons une certaine autonomie, les produits des services, nous faisons une tarification vraiment liée aux dépenses pour être au plus juste.

Sur la partie dette, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 2 236 000 €. Nous avons vu que nous avons réussi à générer une épargne nette de 1,5 million, la dette pourrait donc globalement être remboursée en deux ans via notre excédent de fonctionnement. L'encours de dette a augmenté au 1^{er} janvier 2024, puisque nous avons financé l'éclairage public via un emprunt vert. Ce sont des emprunts fléchés sur des équipements liés à la transition énergétique, avec des taux généralement plus favorables puisque c'était un taux de 2,10 % ; cet emprunt va jusqu'en 2037. Après, en termes de dette, nous avons sept lignes d'emprunt, dont deux qui vont tomber en 2025 et 2026. Nous avons donc une capacité de financement par la dette qui est encore possible.

Sur nos orientations budgétaires pour 2024 :

- En matière d'impôts et taxes, il y a déjà une revalorisation des bases, décidée désormais en loi de finances, de 3,9 %. Nous aurons également un effet dynamique voulu avec l'intégration de nouveaux programmes. Le programme de La Roseraie a été livré en 2023, il rentre donc dans la base fiscale 2024. De même pour un programme rue Le Bourblanc en face de la gendarmerie ;
- Sur la partie fiscalité indirecte, c'est pareil, nous n'avons pas vraiment la main sur le taux mais ce sont les droits de mutation, puisqu'une grosse partie va au Conseil régional et une autre partie revient aux communes. Compte tenu du contexte immobilier actuel et des difficultés en termes de cessions plus longues, nous prévoyons sans doute une prévision à la baisse par rapport aux années précédentes. Nous mettrons 500 000 € alors que les années précédentes nous étions plutôt sur une tendance à 700 000 € de droits de mutation ;
- Sur la partie fiscale, nous avons également la possibilité de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais en l'état nous n'avons pas d'expertise très fine sur le nombre de logements concernés. A priori, ce ne serait pas un très gros volume de nombre de logements sur Noisy-le-Roi ;
- Sur notre partie recettes, nous avons vu que si, au niveau global, les dotations de l'État restent constantes, il y a des répartitions un peu différentes. Pour nous, la DGF devrait baisser de 25 %. En revanche, la Dotation de solidarité rurale augmentera, et pour toutes nos autres participations aux subventions dont nous bénéficions, essentiellement de la CAF, il y aurait un maintien puisque nous continuons à exercer les prestations, notamment d'accueil des enfants à la crèche ;
- Pour le produit des autres recettes, nous sommes essentiellement sur la tarification que nous allons trouver pour les cantines, le périscolaire, le bassin d'apprentissage. Et lorsque l'on vote la tarification, nous essayons de le faire au plus près des produits et du coût du service.

Voilà, en termes de produits, les orientations retenues pour la construction budgétaire 2024.

Pour les charges de fonctionnement :

- Une grosse charge de fonctionnement hors RH. Tout ce qui est charges à caractère général représente 37 % de notre budget. L'idée est de maintenir l'ensemble de ces charges et, bien entendu, de prendre en compte l'inflation pour certaines, notamment combustibles, fluides et, en revanche, de ne pas recourir à de nouvelles charges en matière de fonctionnement et de faire attention à l'utilité de la dépense avant d'engager ;
- Sur les subventions versées, nous restons dans la même orientation, c'est-à-dire le maintien des subventions versées aux associations et un maintien de la subvention versée au CCAS, qui est quasiment une subvention d'équilibre puisque nous prenons en compte les charges directes ;
- Sur les atténuations de produits, ce sont des dépenses de mutualisation de péréquation intercommunale. Pour l'instant, nous restons à niveau constant. Nous avons de petites incertitudes sur le montant du FPIC qui sera notifié à VGP, puisque je vous rappelle que VGP en prend en charge une partie et ensuite il y a une partie à la charge des communes ;
- Sur la subvention SRU, vous le savez, nous sommes carencés et il y aura à une augmentation du prélèvement SRU cette année de 20 000 €.

Sur les orientations budgétaires en matière de RH, puisqu'il est nécessaire de les présenter dans le cadre de ce rapport :

- Nous avons un effectif de 106 agents. Et les évolutions connues pour la construction budgétaire au 1^{er} janvier 2024 sont l'augmentation de 5 points d'indice, la décision qui a été prise à l'automne 2023 a été accordée à l'ensemble de fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024. Cela est donc bien pris en compte dans le calcul de la masse salariale ;
- Bien entendu, il y a toujours les effets du glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire l'avancement des échelons qui est pris en compte ;
- Et aussi des créations de postes, mais je pense que mes collègues en parleront de façon plus précise. Des postes pour les services techniques, des éducateurs sportifs et des animateurs. Et, par ailleurs, également la volonté de prendre des apprentis, à la fois pour les services techniques mais également pour le service social. Et en matière de dialogue social, des réflexions sont engagées pour les agents, notamment sur la protection sociale, sur les tickets restaurant, c'est une démarche faite en concertation avec le comité technique et l'ensemble des parties prenantes.

Sur les investissements :

- Nous avons tablé sur le fait de dégager une capacité d'autofinancement de 1,5 million, mais nous prévoyons 1,3 million pour l'entretien courant du patrimoine, c'est-à-dire les investissements récurrents. Là, c'est pareil, mes collègues vous en parleront en détail mais il s'agit de l'entretien des bâtiments communaux, la voirie et, bien sûr, toutes les obligations en matière de sécurité. Toutes ces

dépenses d'entretien courant sont vraiment financées en autofinancement grâce aux marges de manœuvre que nous dégagons sur le fonctionnement ;

- Après, nous retrouvons les opérations individualisées. Il y a des opérations déjà en cours : les circulations douces, l'église, le pôle médical de la poste, l'aménagement de la salle Jacques Moreau, des réfections de cours d'écoles et la création d'un nouveau cimetière. Les travaux sont parfois engagés ou en phase d'être engagés, le financement a déjà été budgété les années précédentes et a été assuré par de l'autofinancement, des subventions. Et, bien entendu, il y aura recours à d'autres demandes de subventions, notamment dans le cadre du retour incitatif que nous verse VGP. Au titre de 2023, nous avons un solde de 177 000 € de subventions à flécher sur des investissements que nous prendrons en compte dans la construction budgétaire ;
- Après, il y a les grands projets urbains. Pour l'instant, ils ne vont vraisemblablement pas donner lieu à de gros travaux en 2024. Là, c'est pareil, mes collègues en parleront : le quartier Montgolfier avec le fait d'enlever le centre technique municipal de Montgolfier et d'en créer un ailleurs. Et des études quant aux besoins d'équipements publics, scolaires et culturels. Et sur Chaponval, comme nous le disions tout à l'heure, ce n'est que le début de l'engagement d'une réflexion sur le devenir de ce quartier. C'est une étude toute récente et pour l'instant il n'y aura pas non plus de gros investissements sur 2024.

Pour financer tous ces investissements à venir, il y a finalement trois voies :

- L'emprunt. Pour l'instant, pour 2024, nous n'avons pas envisagé de recourir à l'emprunt, mais, bien entendu, il pourrait être envisagé d'y recourir, notamment pour tout ce qui touche aux dépenses de transition énergétique. Parce que, d'une part, il y a des mécanismes de taux et de durée préférentielle ;
- Après, si nous avons du mal à financer, nous pouvons réduire les dépenses d'investissement courant, mais nous avons quand même des services à rendre et un besoin d'entretien de notre patrimoine ;
- Nous pouvons éventuellement dégager plus d'autofinancement par la section de fonctionnement et, parce que l'on ne peut pas non plus arrêter toutes les dépenses de fonctionnement, le levier principal c'est l'action sur la fiscalité locale, donc la taxe foncière dont le taux n'a pas été augmenté depuis plus de 10 ans ; cela peut donc être une voie envisagée.

Voilà les hypothèses que nous avons prises en compte pour notre construction budgétaire et après, la présentation des travaux des délégations donnera lieu à débat.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette présentation de nos orientations, qui est à la fois synthétique mais qui dit bien les directions que nous voulons prendre. À ce stade-là, avant de donner la parole aux collègues, y a-t-il des questions ou des éclaircissements sur ce qui a été présenté ?

Michel BOISRAME

Peux-tu nous rappeler les 7 lignes d'emprunt ? Parce que je suis allé voir sur la M 57, il y a le nom de la banque, le montant, mais il n'y a pas pour quoi cela a été affecté. Il y en a un, nous le savons, pour l'éclairage public, mais quels sont les 6 autres ?

Géraldine LARDENNOIS

Je pense qu'il faudra voir à quoi elles ont été affectées, parce que ce sont des emprunts qui ont été souscrits avant 2014.

Marc TOURELLE

J'allais dire que c'est d'autant plus difficile qu'à part celui concernant l'éclairage public, les autres ont été souscrits bien avant, je crois que le dernier doit dater de 2013.

Géraldine LARDENNOIS

Ils ont été souscrits avant 2014 et nous avons fait un remboursement anticipé en 2016 ou 2017 sur deux lignes d'emprunt. Je ne sais même pas si nous allons pouvoir les flécher de façon rétroactive, je n'en suis pas certaine.

André BLUZE

J'ai une remarque à faire sur le contexte noiséen, peut-on revenir sur la diapositive, s'il vous plaît ? Il y a une chose qui me choque, je pense que cela a été évoqué au niveau de la commission finances, c'est qu'il n'y a pas d'ouvriers ni de cadres moyens à Noisy. Je trouve donc très blessant, vis-à-vis de ces ouvriers et de ces cadres moyens, de mettre « professions intellectuelles supérieures ». D'autant plus que lorsque l'on regarde « 7 903 habitants », il n'y a pas de "s". Ce serait donc bien de le modifier parce que si cela est publié, lorsque l'on veut parler de mixité sociale, il vaut mieux peut-être essayer de mettre « cadre » ou « cadre supérieur », cela suffit largement au lieu de mettre « professions intellectuelles supérieures ».

Marc TOURELLE

Cela montre bien, quels que soient les termes qui ont été utilisés parce que là c'est une présentation, nous le savons tous, que nous avons à Noisy-le-Roi une population de cadres, de cadres supérieurs et de classes moyennes. Après, effectivement, et c'est tout le discours que je tiens depuis longtemps, nous avons aussi besoin de davantage de mixité, d'aides-soignantes, d'ouvriers, de gens qui travaillent à domicile, mais la réalité n'est pas là pour le moment.

André BLUZE

Je sais que la réalité est celle-là, c'est simplement le fait de voir ouvriers « professions intellectuelles supérieures », on pourrait mettre « cadres supérieurs », cela suffit largement, et corriger la faute d'orthographe qui est juste au-dessus.

Frédéric RAVEAU

Sur la pyramide des âges, la proportion 55 et au-dessus me semble extrêmement fine par rapport à la totalité de la population.

Géraldine LARDENNOIS

Il s'agit uniquement des employés communaux.

Frédéric RAVEAU

A ce n'est que les salariés. C'est pour cela que je me demandais pourquoi l'on devait faire un nouveau cimetière s'il n'y avait plus d'anciens (*rires*).

Magali PRADEL

J'avais demandé la liste du patrimoine de 2023, je voulais donc savoir quand elle sera disponible. Parce que tu nous avais dit qu'il n'y avait pas de problème et on a toujours pas la liste du patrimoine de la commune.

Géraldine LARDENNOIS

Comme nous l'avons dit la dernière fois, ce sera dans le compte administratif qui sera présenté.

Marc TOURELLE

C'est cette réponse que j'ai faite moi-même la dernière fois.

Magali PRADEL

C'est-à-dire que vous ne voudrez plus fournir la liste du patrimoine comme vous le faisiez auparavant.

Marc TOURELLE

Si, mais au moment du compte administratif au mois de Juin.

Magali PRADEL

Enfin, l'année dernière nous ne l'avons pas eu.

(Inaudible – Hors micro – 00.31.39)

Catherine DOTTARELLI

Je voulais juste rebondir sur ce qu'avait dit André. Ce que nous avons évoqué en commission finances sur la nomenclature de la population, évidemment nous savons que la population est principalement constituée de cette nomenclature qui respecte des indices économiques, ça s'appelle donc comme cela. Mais ce que j'avais dit, c'est que nous aurions pu au moins citer les autres, au moins mettre du pourcentage en face de chaque catégorie. Parce que même s'ils sont peu nombreux, ils existent quand même, les employés, les ouvriers et autres. C'était ma première remarque et c'est cela qui avait été dit en commission finances.

Ensuite, je voulais revenir, juste pour une précision, sur l'éventuelle exonération possible de taxe foncière pour les habitants qui entameraient ou auraient fait des travaux de rénovation énergétique. Première précision, ce n'est pas l'option que vous prenez. Et deuxième question, ce qui avait été évoqué en commission finances : quels sont les travaux qui pourraient être pris en compte, leur hauteur et leur ampleur, ou les catégories de travaux ? Par exemple, est-ce qu'une copropriété dont le ravalement est obligatoire, avec une rénovation énergétique, notamment l'isolation par l'extérieur, pourrait prétendre à cette exonération de taxe foncière si la municipalité prenait cette option ?

Marc TOURELLE

La première remarque rejoint celle d'André, attention c'est un débat, nous ne sommes pas en train de dire que nous n'aimons pas les ouvriers ni les employés, c'est complètement délirant.

André BLUZE

Le principe est que cela aurait été bien de le mettre dans le contexte.

Marc TOURELLE

Personnellement, je suis venu à Noisy par le logement social, d'accord ? Donc, à un moment donné, les procès d'intention, ça va.

Deuxième remarque, cela pourrait être l'objet d'un débat, Catherine, est-ce que nous souhaitons, ou pas, dégrever les propriétaires qui feraient des travaux énergétiques, soit sous forme de copropriétés, etc. ? J'accepte l'idée d'un débat autour de cela mais personnellement, en tant que maire, pour le moment ma position est qu'il y a beaucoup de dispositifs aujourd'hui qui existent pour financer des travaux énergétiques. J'ai un certain nombre de compétences en tant que maire, je ne vais pas en prendre une autre, c'est ma position pour le moment. Je n'ai pas à devoir tout financer, j'ai des écoles, de l'urbanisme, du sport, de la culture, si je dois en plus prendre sur une politique qui doit être menée au niveau, à la fois national et régional, en tant que maire, je crois que nous n'arriverions plus à boucler notre budget. Personnellement, pour le moment, c'est une position très prudente par rapport à cela. Mais il peut y avoir débat là-dessus, je le conçois tout à fait, il faudrait pour cela qu'une étude d'impact soit faite pour savoir quelles seraient les conséquences financières de cela. Pour le moment, je me pose la question, je n'y suis pas très favorable.

Je vous propose que chacun des adjoints délégués puisse indiquer pour soi-même, et ensuite nous pourrions poursuivre les échanges. Je fais le tour, nous allons commencer par Jérôme.

Jérôme DUVERNOY

Merci, Marc, bonjour à toutes et à tous. On commence peut-être par le plus facile parce que je n'ai que deux lignes sur mon budget :

- La première ligne concerne les audits énergétiques des bâtiments publics, dont nous avons déjà discuté l'année dernière mais, malheureusement, l'étude n'a pas pu être menée à bien ;
- Et la deuxième ligne concerne une étude sur le bruit du Tram 13, et surtout quelles seraient les conditions possibles pour réduire ce bruit pour les riverains. Je précise que cette étude sera menée en collaboration et en co-financement avec la ville de Bailly.

Marc TOURELLE

Merci, Jérôme. Marc.

Marc TIMSIT

Bonsoir, concernant les travaux (Début inaudible – Hors micro – 00.36.52) :

- Nous allons continuer la restauration de l'église, actuellement l'ensemble du crépi a été retiré, les pierres sont donc apparentes. La charpente est bien avancée, elle sera donc terminée d'ici un mois. Les tuiles sont commandées, malheureusement elles arriveront par quantités, la fin de livraison des tuiles est prévue début juin, ce qui nous permettrait de terminer les travaux de l'église fin août ;
- Concernant le bassin d'apprentissage, nous prévoyons de faire le renforcement de l'isolation thermique et donc de reprendre l'ensemble du ravalement et l'étanchéité des goulottes du bassin, dont certaines présentes quelques fuites. ;
- Nous avons en projet bien avancé, puisque l'appel d'offres vient d'être lancé, la rénovation de l'appartement de la poste, qui va être transformé en pôle médical, incluant trois cabinets, une salle d'attente, un accès PMR à travers une adjonction de bâtiment qui va recevoir l'ascenseur et l'escalier avec un accès PMR. Théoriquement, la livraison de ce projet est prévue pour le quatrième trimestre 2024 ;
- Nous avons également l'aménagement de la salle Jacques Moreau, qui est dédiée à la culture. Nous allons créer trois salles qui vont servir de studios de musique ou d'apprentissage de la musique, avec divers instruments. Et une salle polyvalente, qui va permettre d'accueillir des chorales, des répétitions de théâtre et peut-être même des associations pour des AG, éventuellement ;
- Nous avons également prévu de mettre tous les bâtiments communaux sous alarme. C'est important parce que l'on s'aperçoit que certains bâtiments ont des intrusions récurrentes, notamment le gymnase Robert Thierry ;
- Et nous avons également pour projet d'automatiser les accès au cimetière et à La Roseraie. C'est-à-dire que la fermeture sera automatique, programmée à certaines heures de façon à ce que l'on soit sûr que

ces deux espaces seront verrouillés, sécurisés. Bien sûr, il y aura à l'intérieur un bouton qui permettra de déverrouiller si jamais une personne se trouve enfermée ;

- Nous avons aussi en projet de procéder au remplacement de toutes les huisseries de la mairie, qui commencent à vieillir puisque l'on a des infiltrations importantes, il va donc falloir que l'on s'y attelle cette année. Il y a un travail d'étude actuellement et, on l'espère, un appel d'offres courant mars-avril ;
- Le nouveau CTM, tout le monde en entend parler. Il s'avère que l'on sera obligé de déménager le CTM de l'endroit où il se trouve, et il sera positionné pour dégager de l'espace foncier pour le projet Montgolfier. Le nouveau CTM est prévu d'être positionné sur le parking actuel du golf. Pour se faire, il faut dégager le parking du golf, donc aménager de nouveaux parkings le long de la voie pour le golf. Les études sont en cours pour ce nouveau CTM, dont la livraison est prévue fin 2025.

C'est déjà pas mal, si l'on arrive à faire tout cela, c'est bien.

Marc TOURELLE

Merci, Marc et l'idée d'un budget sera d'inscrire ce que l'on pourra faire cette année. Dominique ?

Dominique SERVAIS

En 2022, nous avons constaté une hausse de la fréquentation de tous nos événements. Nous avons continué en 2023, nous allons donc reconduire tout ce que nous faisons en 2023. Je vous donne un peu les grands axes :

- La Fête du Cèdre dans le centre-ville avec nos commerçants ;
- La brocante ;
- Festhélia ;
- Les Rencontres du livre ;
- Le Festival de la guitare ;
- Et octobre rose que nous avons commencé en 2023, qui a très bien marché, et nous voudrions continuer cette action sur tout le mois d'octobre avec des idées supplémentaires pour essayer de battre le record de dons que nous avons réussis à obtenir.

De nouveaux événements en perspective :

- Nous allons organiser un escape-game chasse aux œufs pour Pâques, c'est une nouveauté, nous ferons cela à La Roseraie ;
- Nous allons également insérer un marché des créateurs lors de la Fête du Cèdre, qui sera un complément, avec les personnes qui nous accompagnent là-dessus ;
- Ensuite, nous avons également l'idée d'organiser, éventuellement avec la participation de la Région qui nous a proposé de faire un projet d'été culturel avec des animations dans le cadre des J.O. Ce sera un projet culturel associé aux J.O. entre juillet et septembre ;
- Et également, nous avons fait une soirée de Noël depuis deux ans qui marche très bien, nous allons essayer de la reconduire. Mais il y aura un petit supplément, nous sommes encore en train d'étudier certainement un Marché de Noël qui sera aussi associé à cette soirée.

Et après, toujours les événements organisés par nos associations en partenariat avec nous, qui sont de plus en plus nombreux :

- L'incontournable Fête de la bière ;
- Des concerts ;
- Des soirées ;
- Du théâtre ;
- Des expositions ;
- Des salons ;
- Des conférences, etc.

Marc TOURELLE

Merci beaucoup, Dominique, effectivement avec des partenariats qui seront faits avec d'autres associations. En tout cas, nous continuons sur le dynamisme observé depuis quelque temps. Guy ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Merci, Marc. Je vais parler des grands projets, déjà Montgolfier :

- Pour Montgolfier, l'année 2024, s'agissant des orientations budgétaires, est centrée sur tous les conseils et supports nécessaires pour lancer ce quartier. Par exemple, Monsieur le maire l'évoquait tout à l'heure, le support juridique va nous aider à faire plusieurs choses. La clôture de la ZAC est un sujet majeur, par exemple faire tout un protocole d'accord pour que ce quartier, tel que nous l'avons défini depuis maintenant deux ans, soit bien mis en place tel que nous le souhaitons. Tout ce travail de conseil se fera aussi sur d'autres plans que sur le plan juridique, bien sûr, surtout ce que l'on appelle l'assistance à maître d'ouvrage et, bien sûr aussi, assistance à maître d'œuvre pour les VRD. Nous devons préparer ce quartier pour nos amis promoteurs et constructeurs et pour cela tout ce qu'on appelle le VRD, c'est-à-dire voies et réseaux divers. Ce travail incombe à la mairie et là-dessus nous avons besoin d'une assistance et cela fait partie des dépenses qui auront lieu en 2024 ;
- S'agissant du projet Chaponval, Monsieur le maire l'a dit tout à l'heure, nous contractualisons avec Citallia pour faire tout ce travail de réflexion, avec le lien que nous allons essayer d'établir entre la Ville et la Plaine de Versailles, et voir toutes les idées que nous pourrions avoir pour faire dans ce nouveau quartier, non pas uniquement des logements mais de l'activité, des services, voire plus si nécessaire, si les idées viennent. Mais cela est encore une réflexion et c'est l'investissement qui est fait ;
- Sur la gendarmerie, Monsieur le maire en dira peut-être un mot tout à l'heure ;
- Le dernier point, c'est la géothermie. Vous savez qu'il y a un projet avec 5 villes, Monsieur le maire l'évoquera peut-être tout à l'heure, s'agissant d'une délégation de service public sur laquelle nous sommes en train de travailler. Mais nous visons bien sûr un coût du mégawatt heure compatible avec le marché. Aujourd'hui, les propositions qui nous sont faites à 150 € le mégawatt heure nous paraissent quand même beaucoup trop fortes. Nous sommes donc en discussion là-dessus avec les 5 villes pour pouvoir avoir un service qui soit au service des Noiséens.

Marc, si tu veux élaborer sur la gendarmerie.

Marc TOURELLE

Tu aurais pu poursuivre sur la gendarmerie, je vais en dire un mot. Je ne sais pas si j'en ai parlé dans les conseils précédents, mais vous savez que le Département avait voté les budgets pour ce déménagement de la gendarmerie sur le foncier qui est maîtrisé par l'EPFIF pour le compte de la commune, à côté de La Tuilerie. Un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé par le Département, un lauréat a été choisi. Aujourd'hui, ils sont en phase de négociation financière, dès qu'elle sera terminée nous pourrions passer à la présentation. Nous ferons donc plusieurs présentations, bien évidemment une pour les élus du conseil municipal pour qu'ils puissent prendre connaissance du projet et de la façon dont il avance. Mais nous avons également pris des engagements pour que, notamment, des collectifs de riverains et les riverains du conseil syndical de La Tuilerie, tous ceux qui sont à proximité, puissent être également informés du projet et donner leur avis. Je ne peux pas donner de date mais ce sera au printemps.

Sur la géothermie, nous continuons d'avancer. L'idée c'est qu'il y ait une délégation de service public qui se mette en place pour la partie distribution à l'automne. C'est un projet au long cours, mais en tout cas nous espérons qu'il pourra aboutir, beaucoup de travail est actuellement fait autour de cette délégation. Il y a un premier projet qui est celui de la ville du Chesnay-Rocquencourt avec Parly 2 si celui-ci est lancé et accompagné également par le Département. L'État avait souhaité qu'il puisse y avoir un projet qui soit greffé sur les installations pour desservir Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt pour la partie qui ne concerne pas Parly 2, Bailly et Noisy.

Le travail continue et je crois que nous devons avoir une réunion prochainement à Noisy. Salvador ?

Salvador-Jean LUDENA

Bonsoir à tous, merci, Géraldine, pour la présentation générale que tu as pu nous faire et qui nous permet de venir compléter ce débat.

- Je ne vais pas dire que le sport a été riche l'année passée, parce qu'il a été riche l'année passée dans toutes ses lignes, mais avec ce qui arrive cette année en 2024, ce que l'on a fait l'année passée n'était pas grand-chose. Nous aurons les jeux olympiques et paralympiques qui seront là en 2024. À Bailly et Noisy nous n'aurons pas beaucoup d'impact sur les JO, mais la flamme va passer pas loin, entre Versailles et Saint-Germain. J'invite donc tous les Noiséens à essayer de se présenter pour la flamme, parce que c'est vrai que pour avoir des accès aux installations olympiques ou paralympiques, cela a été difficile. Nous ne sommes pas parvenus à en avoir pour nous, mais nous aurons déjà au moins la flamme olympique à voir et je pense qu'à la télé nous verrons beaucoup de choses ;
- A Noisy, nous voulons continuer à favoriser le sport pour tous, c'est vraiment une volonté. Nous le faisons hier, nous le ferons avec les JO et nous le ferons après, l'objectif est quand même d'avoir le sport pour tous. Nous avons la chance, à Noisy et Bailly, d'avoir un tissu associatif important, nous avons

31 associations, je rappelle que nous avons plus de 5 000 adhérents dans ces 31 associations. Ramené à la population, c'est presque 40 % de la population de nos deux communes, Bailly et Noisy, qui utilisent nos installations sportives et nos associations. Merci à toutes nos associations et à tous les présidents qui sont investis pour cela.

Cette année, nous allons essayer d'accompagner quelques nouveautés :

- Nous avons le « Savoir nager » que nous faisons déjà, mais nous souhaitons certifier le Savoir nager. Nous souhaiterions que tous les enfants de CM2 puissent avoir un certificat et nous assurer qu'au moment où ils partent au collège ils aient un certificat selon lequel ils savent nager ;
- Nous avons développé des voix douces à Noisy pour pouvoir aller vers les écoles et les collèges. Cette année, nous allons mettre le « Savoir rouler », c'est un accord qui a été inscrit au cursus scolaire, si je ne me trompe pas, on est bien d'accord. L'idée est que tous nos enfants de primaire aient un certificat de la même façon en CM2, de savoir bien rouler en zone urbaine, savoir utiliser nos pistes cyclables et circuler. Ce sont les deux points importants ;
- Le troisième c'est les 30 minutes de sport. Le gouvernement nous en a beaucoup parlé, nous le faisons avant qu'il nous en parle. Nous avons fait une pause l'année passée, dès cette année, en périscolaire, nous allons remettre les 30 minutes de sport pour nos enfants les mercredis. C'est pour cela que vous avez vu, en ressources humaines, que nous avons prévu un éducateur sportif complémentaire, il s'occupera de cela entre autres.

Nous avons des activités nouvelles :

- Le mur d'escalade, puisque nous avons maintenant un mur d'escalade à Noisy qui est à disposition et déjà utilisé par les scolaires et le collège. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore d'association sur le mur d'escalade, mais elle est en train de se créer. Nous allons donc accompagner une association qui va se créer petite à petit cette année.

Cette année, nous avons trois manifestations :

- La Fête du sport ;
- La Fête du vélo ;
- Et une retransmission de l'Euro de foot. Nous ferons une retransmission des matchs avec l'équipe de France, comme pour le rugby, si nous allons jusqu'au bout nous aurons des retransmissions jusqu'au bout, mais ce sont uniquement des retransmissions de l'équipe de France.

Voilà peu près tout ce que nous avons envie de faire sur l'année 2024. Il me manque une chose, c'est que nous avons décidé aussi de développer en libre le tennis de table dans les écoles. Et si nous y arrivons, nous en mettrons également dans La Roseraie. Voilà donc une année riche pour 2024.

Marc TOURELLE

Merci beaucoup, Salvador, vive les JO, vive le sport et c'est bien de pouvoir accompagner les actions que tu décris. Roch ?

Roch DOSSOU

Bonsoir tout le monde. Concernant la circulation douce, il reste trois étapes pour terminer le circuit :

- La séquence 4 débutera de l'avenue Charles De Gaulle jusqu'à la gare ;
- La séquence 5 du Chemin de l'Erable jusqu'à l'allée Kergomard ;
- Et la séquence 6 du chemin du Cournouiller, qui nous permettra de rejoindre la piste de Bailly.

L'ensemble devrait être terminé pour décembre 2024. Merci à vous.

Marc TOURELLE

Merci. Il est vrai qu'il faut que l'on aille jusqu'au bout du chemin. 2024 sera un challenge pour faire tout cela, mais nous travaillons activement sur la question et, en tout cas, nous voulons aller jusqu'au bout de ce beau travail qui est entamé déjà depuis quelques années. Merci Roch. On va passer la parole à Marie-France.

Marie-France AGNOFFÉ

Bonsoir à tous. Concernant la délégation jeunesse et jumelage.

Pour la jeunesse :

- Le passeport du civisme, dans la continuité, comme vous le savez, un livret de citoyenneté que l'on distribue dans les classes de CM2 pour sensibiliser l'ensemble de nos jeunes à la citoyenneté. En lien avec les ambassadeurs locaux, différentes associations, sachant que cette année le livret comporte 8 missions, des missions qui se pérennisent parce que les jeunes apprécient grandement certaines missions, et des nouveautés ;
- Ensuite, dans le cadre de la labellisation « Ville amie des enfants », une continuité du déploiement du plan d'action pour toute cette année. Pour rappel, nous avons 5 engagements dans le cadre de cette labellisation ;
- Au CMJ, ont été élus 16 jeunes en fin d'année dernière : 8 jeunes de l'école du Cèdre et 8 de Jules Verne, et des classes de CM1 et CM2. Je dirais qu'ils sont très motivés et ont en tête un certain nombre de projets que nous allons accompagner sur toute cette mandature qui est de deux ans ;
- EMAJ porte notre politique jeunesse à partir de l'âge de 11 ans. Comme vous le savez, une convention d'objectifs qui sera légèrement réactualisée et qui portera sur toute l'année 2024 ;
- Et également l'accompagnement des associations que nous soutenons et qui agissent dans le cadre éducatif et de la citoyenneté.

Pour le jumelage, nous continuons à soutenir le comité de jumelage :

- Dans le cadre du jumelage avec Albion, je citerai de grands projets : la visite de 10 jeunes au mois de juin, et également l'accueil d'une délégation à l'automne 2024, qui comportera la maire d'Albion et également le proviseur du collège d'Albion ;
- Et pour Godella, une continuité des échanges scolaires, une classe de 4^{ème} avec le collège de La Quintinye, et une classe de seconde au lycée. Comme vous le savez, nous avons accueilli récemment le maire de Godella pour les vœux du maire.

Voilà, en résumé, pour la délégation jeunesse et jumelage, merci à vous.

Marc TOURELLE

Merci beaucoup, Marie-France, pour toutes ces actions auprès des jeunes. Et pour le jumelage, nous avons régulièrement eu les maires d'Espagne, mais c'est plus rare pour les maires américains et là, c'est une femme, nous serons donc contents de l'accueillir en septembre ou octobre. Christophe ?

Christophe MOLINSKI

Merci, Marc. Nous allons commencer par les RH parce que c'est le premier budget de la ville :

- Vous en avez vu une partie présentée par Géraldine, la tendance en RH est légèrement sous-staffées, et il nous fallait aussi répartir les fonctions qu'occupait Maud pour la laisser totalement sur son poste de DGS. Nous avons donc pris l'option de recruter un directeur financier, qui arrivera au printemps, un responsable RH, qui a été nommé début février, et donc d'étoffer nos services et de nous préparer à l'avenir également, puisque nous avons de grands projets. Cela veut dire que la ville va s'agrandir, même si cela reste raisonnable, elle s'agrandit. Il faut donc que l'on construise en amont les services qui pourront répondre aux besoins des administrés ;
- Nous avons également choisi de privilégier, avec Marc, le ticket-restaurant plutôt que la prime d'inflation, en accord avec le CST. La prime d'inflation est donnée une fois, le ticket restaurant représente à peu près la même chose mais va être donné tous les ans. Cela participe donc également au pouvoir d'achat puisque le gouvernement a confirmé cette année que c'était encore possible et il y a fort à penser que cela pourrait continuer ;
- Nous continuons également à travailler sur tout ce qui est mutuelle essentiellement, protection du personnel. Là aussi, nous enrichissons petit à petit notre offre pour que le personnel soit le mieux protégé possible.

Tous ces éléments contribuent également à la qualité du recrutement. Lorsque l'on recrute maintenant, on voit que beaucoup de choses rentrent en compte, et pas uniquement le salaire. Ça, c'est le point RH.

Ensuite, sur la sécurité :

- Nous avons essentiellement misé sur les caméras de vidéoprotection qui sont déjà actives, bien évidemment, que nous sommes en train de moderniser et que nous allons enrichir sur certains sites et lieux qui peuvent poser problème. Et à ce moment-là, les sécuriser, souvent d'ailleurs à la demande des administrés. Cela peut être sur des dépôts sauvages mais aussi sur des troubles à l'ordre, il y a pas mal de choses où la vidéo protection intervient ;

- Et sur la police municipale, puisqu'elle est armée, il faut aussi investir sur son armement. Évidemment, il y a des séances de tir à faire dans l'année, il y a un gilet pare-balles à changer pour l'un des deux policiers municipaux.

Sur le côté communication, nous avons trois choses essentielles :

- La mise en place, cette année, du budget participatif que nous avons évidemment mis en avant en début de ce mandat. Nous allons donc pouvoir passer sur la plate-forme Agora ;
- Nous avons la réalisation d'un film sur la ville que nous n'avons pas pu réaliser en 2023 pour différentes raisons, nous allons pouvoir le faire en 2024. C'est un film qui va servir aussi puisqu'il y a de nouveaux quartiers qui arrivent, et donc des personnes qui viennent de l'extérieur. En général, la première chose qu'elles vont regarder c'est sur Internet pour voir à quoi ressemble la ville ;
- Nous aurons aussi, avec Decaux, les panneaux électroniques qui vont se moderniser, ce que nous appelons « le journal électronique ». Pour l'instant, il y en a un qui est au centre commercial, celui-là sera modernisé en LEDs et permettra de passer d'autres éléments numériques, dont des images. Et un qui sera situé à un autre point de la ville, normalement près de la gare ;
- Enfin, Qualiville, puisque cela fait partie des directives données par le maire. Nous avons un audit à faire sur l'accessibilité du site, notamment pour les personnes handicapées. L'État nous conseille vivement de le faire et nous trouvons aussi que c'est une bonne chose de permettre l'accessibilité du site à tout le monde. Voilà donc pour Qualiville et puis, bien sûr, cela continue.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. C'est maintenant à Patrick de décrire ses orientations budgétaires.

Patrick KOEBERLE

Merci, Monsieur le maire. Je voulais juste revenir brièvement sur un échange qui a eu lieu en tout début de ROB concernant les catégories de population. Je rappelle juste que nous avons fait réaliser il y a deux ans l'analyse des besoins sociaux, ils ont donc une très bonne connaissance de la population noisienne. Avec, il est vrai, une vraie mixité sociale, pour le coup, et également une majorité de cadres. Il y a également beaucoup de retraités qui sont issus de ces milieux. Je voulais juste faire un petit ajout.

Concernant le ROB de la politique sociale et donc du CCAS, Géraldine rappelait le contexte économique :

- Avec une inflation qui engendre des hausses de coûts de nombreux produits, et cela risque de fragiliser de nombreux foyers et donc le montant des aides diverses qui sont versées par le CCAS. Que ce soient des aides facultatives ou exceptionnelles, elles pourraient être revues à la hausse ;
- L'embauche, en septembre dernier, d'un agent à temps plein pour pallier l'absence, pour congé maternité, d'un agent à mi-temps, nous a permis de mieux nous armer pour faire face à l'augmentation des missions et à la charge de travail du service social. Cela va surtout permettre à la responsable du service social de s'investir dans le traitement de dossiers qui sont de plus en plus compliqués. Entre autres, en ce qui concerne les dossiers liés à l'introduction des logements sociaux. Je rappelle la gestion en flux et le système de cotation, etc. ;
- Nous allons bien sûr continuer à soutenir nos associations et leurs bénévoles, en particulier dans le cadre du retour à l'emploi. Et aussi dans le cadre de l'aide alimentaire distribuée par les Paniers solidaires. Pour rappel, en 2023, les Paniers solidaires ont distribué près de 20 tonnes de denrées alimentaires, c'est énorme et tout à fait remarquable ;
- Concernant les seniors, des actions sont déjà programmées pour 2024 :
 - Le repas des aînés,
 - Une conférence sur la prévention,
 - Nous allons également nous engager un peu plus dans la démarche VADA, Ville amie des aînés que nous avons citée tout à l'heure,
 - Et nous avons obtenu, par ailleurs, une subvention pour un fonds d'appui des territoires innovants seniors afin de nous faire accompagner par un cabinet pour la mise en place de cette démarche,
 - Je rappelle également que le comité intercommunal solidarité est toujours actif et devrait éditer dans l'année un guide à destination des seniors,
 - Concernant la résidence des Jardins de Noisy, des dépenses, hélas, toujours soutenues, avec un coût de l'énergie important et des dépenses également liées à la restauration,
 - Enfin, en 2024, nous devrions enfin voir la réalisation de travaux de rénovation, avec un plan travaux qui est quand même, là aussi, conséquent. Il concerne l'isolation thermique par l'extérieur, le ravalement, le changement de l'ensemble des sols et des huisseries des parties communes de cette résidence. L'autorisation préalable de travaux a été accordée, après un retour positif de l'architecte des Bâtiments de France. Les travaux devraient débuter cet été,

en juin–juillet, pour une durée de huit mois, sans impact sur le budget 2024, mais c'est malgré tout en 2024 que nous allons renégocier le montant de la redevance versée au bailleur.

Bien sûr, tous ces points seront détaillés dans le prochain conseil d'administration du CCAS jeudi prochain. Merci de votre attention

Marc TOURELLE

Merci, Patrick, et nous allons terminer avec Marie-Hélène.

Marie-Hélène HUCHET

Merci, Marc, bonsoir à tous.

En ce qui concerne le premier dossier, la petite enfance, je voulais avant tout remercier Marie-Noëlle Pincepoche qui est partie à la retraite mi-janvier et qui est remplacée par Sophie Gravier à qui nous souhaitons la bienvenue. Elle est arrivée le 1^{er} février, nous allons donc revoir un peu tout ce qui a été mis en place pour la petite enfance :

- Nous avons une variation toujours due à l'inflation qui engendre des hausses de tarifs, tout ce qui concerne les couches, les repas, linge, etc. La RH également parce que l'on a été obligé de prendre beaucoup d'intérimaires pour pallier les absences d'agents, pour garder le taux d'accueil et le temps d'accueil également. Parce que comme nous manquons de personnel, nous sommes obligés de réduire sur le temps d'accueil journalier, nous essayons donc d'y pallier ;
- Nous travaillons toujours en collaboration avec la Maison Bleue, avec la crèche du Cocon où nous avons 10 berceaux, et avec la MAM' qui est sur le parc ;
- En activités, nous allons toujours garder les ateliers, tout cela va être redéployé avec la nouvelle directrice. Et nous allons essayer, encore une fois, de remettre tout ce qui est Café et entretien, et accueillir des parents extérieurs pour pouvoir faire une animation avec les mamans qui restent à domicile et qui n'ont pas ou ne souhaitent pas de mode de garde mais qui veulent allier et pouvoir partager sur certains domaines d'inquiétude et autres, de discussions.

En ce qui concerne le scolaire :

- Nous avons une augmentation du coût des repas, nous avons donc été obligés d'augmenter les tarifs sur l'année scolaire 2023–2024 ;
- Nous avons également un coût des transports qui augmente ;
- Nous allons augmenter la dotation aux collégiens ;
- Et nous allons augmenter les fournitures scolaires pour les élémentaires, ainsi que les dotations pour les élémentaires sur les deux écoles ;
- Nous allons essayer d'absorber les variations des effectifs et pallier pour avoir une école de proximité, essentiellement sur les maternelles parce que nous avons une arrivée sur les maternelles des enfants de 2021 assez importante ;
- Et évidemment, nous n'en avons pas parlé avant, mais les cours de récréation : la végétalisation qui est très importante et qui est un dossier que nous essayons de mener à bout depuis deux ans, nous allons y arriver ;
- Nous avons toujours les classes numériques ;
- Et nous démarrons un nouveau marché sur la restauration scolaire pour trouver un nouveau prestataire ;
- Nous avons également en projet l'étude d'un établissement sur le quartier Montgolfier, pour voir comment on peut faire.

Et sur l'extrascolaire :

- Nous allons réactualiser le règlement intérieur et améliorer l'optimisation des réservations. En amont, donner un peu plus tôt que l'année dernière encore et essayer de voir ce que l'on peut faire.

Pour tout cela, pour pallier et essayer d'organiser en transverse sur la petite enfance, l'enfance, le périscolaire et l'extrascolaire, nous venons de nommer une coordinatrice qui va permettre de redynamiser tout cela et de faire des projets transverses. Je vous remercie.

Marc TOURELLE

Merci beaucoup, Marie-Hélène. Avant de redonner la parole pour des échanges ou des questions, comme Delphine et Cyrille ne sont pas là, peut-être juste résumer parce que je ne vais pas trop monopoliser la parole.

Concernant l'urbanisme, Guy a déjà beaucoup parlé de ce que nous allons engager comme ressources pour le quartier Montgolfier. Bien évidemment, nous avons également pour mission de poursuivre la révision du PLU, il est donc nécessaire que l'on continue d'être accompagné, et également pour les aspects juridiques et pour les aspects de communication et de concertation.

Et concernant la délégation de Cyrille, commerce et développement économique, bien entendu nous poursuivons notre partenariat et conventionnement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous avons une ressource en la personne de Joy Lenain qui donne toute satisfaction, en tout cas nous avons de bons retours des commerçants, elle apporte vraiment une aide importante, nous allons donc continuer. Et même si la compétence économique est à Versailles Grand Parc, nous souhaitons rester au plus près de nos chefs d'entreprises. Nous allons donc continuer à les réunir et ils seront aussi, comme les commerçants et un grand nombre, dans la concertation sur la révision du PLU.

Je n'irai pas plus loin, est-ce qu'il y a des questions, des échanges sur ce qui a été partagé ?

Michel BOISRAME

J'ai juste deux questions, une pour Christophe et une pour Marc. Lorsque tu parles de la mutuelle, y a-t-il un volet prévoyance également prévu ?

Christophe MOLINSKI

Oui, la prévoyance était déjà prévue mais était assez basse. Nous étions sur un forfait qui était jugé assez faible et nous allons passer en pourcentage, ce qui permettra d'avoir quelque chose de plus adapté normalement sur la prévoyance. La mutuelle reste comme elle était.

Michel BOISRAME

Et la question pour Marc : lorsque tu parles du changement des huisseries de la mairie, il s'agit d'une dépose totale ou d'une rénovation ?

Marc TIMSIT

Rénovation.

Michel BOISRAME

Les bases sont saines.

Marc TIMSIT

Les bâtis fixés aux murs demeurent et l'on vient fixer les nouvelles huisseries sur ces bâtis. C'est ce qui est le plus rapide et le moins onéreux et le résultat est le même.

Marc TOURELLE

La mairie, qui est une ancienne école, est un bâtiment qui est aussi regardé par les Bâtiments de France, il faudra donc aussi que cela passe par chez eux.

Magali PRADEL

J'ai une question concernant le projet Montgolfier. Nous n'avons pas eu de prévisionnel pour savoir la différence entre ce que cela allait coûter et ce que cela allait rapporter. A-t-on une idée un peu plus précise maintenant ou toujours pas ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Dans le projet Montgolfier, il y a deux parties distinctes : il y a la partie investissement pour la ville et la partie fonctionnement pour la ville. Ces deux études ont été menées, concernant l'investissement différentes hypothèses ont été prises, y compris d'ailleurs un crash test si, par exemple, la municipalité devait faire le minimum pour des raisons de manque de subventions ou de difficultés liées aux finances de la ville. Tout cela a été projeté dans les différents cas.

Le fonctionnement est en cours de finalisation, mais le fonctionnement c'est vraiment la récupération à long terme de l'investissement, c'est l'amortissement. Et cela sera lié, évidemment, aux impôts fonciers et aux différentes dotations dont l'État nous dotera dans le cadre du fonctionnement normal d'une ville. Surtout d'une ville qui a fait des logements sociaux pour lesquels les dotations sont particulières. Ce travail a donc effectivement été fait.

Magali PRADEL

Il y aura donc la possibilité de diffusion d'un tableau avec un certain nombre de chiffres.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Tout à fait. Vous soulevez là quelque chose d'important qui est qu'à l'heure où nous parlons instantanément, le quartier Montgolfier n'est pas acté en tant que tel. Il faut savoir que les conditions du marché immobilier sont très compliquées, nos amis constructeurs-promoteurs ont quand même mis un peu le pied sur le frein. Aujourd'hui, nous sommes très optimistes sur le débouché, mais vous savez que le marché immobilier est complètement à l'arrêt, il est donc clair que les chiffres que nous pourrions vous donner seront ceux qui seront déterminés avec ces promoteurs et les constructeurs. Et également les financeurs, c'est-à-dire le Département, la Région et l'État qui donneront les subventions nécessaires pour la construction de ce quartier. Car, je vous le rappelle, notre objectif est véritablement de faire un nouveau quartier, avec l'esprit de rajeunir la ville et, bien entendu, de faire des logements puisque c'est l'une des obligations de la loi SRU, mais de le faire dans un cadre qui nous permet de faire un vrai quartier avec une vraie animation, un véritable nouveau centre de vie de la ville. Il faut faire cela dans les meilleures conditions financières possibles.

Marc TOURELLE

Tu as déjà posé la question lors d'un précédent conseil municipal et je t'ai donné la même réponse. C'est-à-dire qu'effectivement il y a un nouveau quartier qui va naître sur Montgolfier, avec des logements, des équipements, des VRD, des voies, un équipement culturel et également une réponse en termes d'école.

Aujourd'hui, tous les arbitrages ne sont pas donnés, à la fois sur l'aspect culturel, un gros travail est fait actuellement sous la houlette de Dominique avec d'autres élus. Et sur l'école également, Marie-Hélène réfléchit avec l'ensemble du groupe projet à partir des hypothèses qui ont été faites. Aujourd'hui, c'est bien trop tôt pour donner un tableau de toute façon, à la fois sur l'aspect des dépenses, puisqu'il faut déjà que les arbitrages soient donnés. Entre construire un groupe scolaire et réhabiliter un équipement existant, il y a une différence. Et même chose pour l'équipement culturel, il faut voir comment il est fait. Ça, c'est côté dépenses.

Mais côté recettes, j'ai expliqué la dernière fois les quatre grandes recettes qu'il y a autour de cela :

- Nous avons ce que l'on appelle un projet urbain partenarial, une convention fixera le montant de ce PUP qui sera inscrit et fera partie intégrante du permis de construire. Ça, c'est la participation du projet de chaque appartement pour les dépenses d'ordre public : école, VRD, etc. ;
- Les subventions sont très importantes, mais pour que l'on puisse vraiment inscrire un tableau avec des subventions, il faut qu'elles puissent être accordées. Il y a aujourd'hui trois grands financeurs que sont nos partenaires : le Département, la Région et l'État. Nous visons sur ces trois partenaires pour pouvoir obtenir des subventions sur un certain nombre de programmes. Je pense, par exemple, à la Région avec ses quartiers innovants et je crois que le fait de se rapprocher d'un éco-quartier nous permettra aussi d'optimiser les subventions ;
- Le FCTVA, puisque c'est aussi une recette d'investissement ;
- Et s'il en reste, ce sera par l'autofinancement, d'où la nécessité de dégager le plus fort autofinancement possible pour refinancer ce que le FCTVA, le PUP et les subventions n'auront pas pu financer.

Donc faire un tableau, ce n'est pas demain la veille, il n'y en aura pas avant 2025 parce que c'est à ce moment-là que, à la fois nous aurons pris les derniers arbitrages pour les écoles, et que les financeurs se seront prononcés sur nos demandes de subventions. Il y a comme les QIE (Quartier innovants et écologiques) (inaudible 01.20.48) ils ne se réunissent qu'une ou deux fois par an et il faut que l'on ait un très bon dossier pour obtenir des subventions.

Voilà donc la structure des dépenses et des recettes, mais le tableau arrive à la fin.

Magali PRADEL

Oui, j'ai une autre question : des PPA ont posé leur candidature pour les projets à venir sur cette année, vas-tu leur répondre ?

Marc TOURELLE

Oui, nous allons leur répondre, je n'ai pas pris le temps de le faire mais tu as raison, il faut qu'on leur réponde, j'ai cela en tête.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer à l'adoption de ce rapport sur les orientations budgétaires, en ayant bien noté, chers André et Catherine, la nécessité de modifier la phrase pour obtenir une formulation plus conforme à ce que l'on peut attendre. J'en suis tout à fait d'accord sur la forme.

André BLUZE

Je voulais dire que ce n'était pas un procès d'intention, c'était simplement une remarque. J'ai participé au plan et à l'analyse des besoins sociaux, je sais très bien comment est distribuée la population dans Noisy. C'est simplement sur la forme, sur le fond je suis entièrement d'accord.

Marc TOURELLE

Je l'ai bien noté, c'est pour cela que j'en reparle maintenant.

André BLUZE

Je me permets de remettre à plat certaines des choses qui ont été dites.

Marc TOURELLE

Très bien. Une fois cette phrase modifiée, je vous propose de passer à l'adoption du rapport sur les orientations budgétaires : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie. Nous voterons le budget le 11 mars, notez-le bien mais normalement vous l'avez dans vos tablettes.

Adopté à la majorité : 1 contre et 3 abstentions.

CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

Marc TOURELLE

Vous savez, ou vous vous en rendez compte sans doute, lorsque nous allons au cimetière, soit sur la tombe de proches ou d'amis, soit à l'occasion de commémorations, notre cimetière commence à être plein. Il n'est donc que grand temps de pouvoir envisager, non plus l'extension puisqu'il y en avait déjà eu une, mais la création d'un nouveau cimetière. C'est tout l'objet de cette délibération de pouvoir autoriser le projet de création d'un nouveau cimetière.

Ce cimetière se situerait sur une parcelle qui appartient la commune, ce foncier avait été acquis par la municipalité en 2005. En 2007, il a d'ailleurs fait l'objet, au cours de la révision, d'une modification de cette destination puisqu'au départ c'était destiné à recevoir un certain nombre de choses et le PLU de 2007 l'a destinée à recevoir principalement des équipements publics. Le cimetière est un équipement public, c'est une réserve foncière et pour tout vous dire à l'époque l'idée du cimetière commençait déjà à prendre naissance.

Je ne vais pas lire la délibération ni la décrire mais j'en ai fait la synthèse. Simplement, vous avez la formule de calcul qui vous montre qu'aujourd'hui nous devrions pouvoir disposer d'une capacité de 160 places, nous n'avons que 27 emplacements disponibles. Au deuxième semestre 2024, nous allons pouvoir faire une trentaine de reprises, puisque les services de l'État-civil avaient commencé. Ce sont des procédures qui sont très longues, cela prend deux ans.

Michel BOISRAME

Je crois qu'il n'y a qu'une quinzaine de tombes qui sont listées sur les portes d'entrée et de sortie.

Marc TOURELLE

Là, ce sont 30 emplacements.

Michel BOISRAME

Quand tu sors du cimetière, il y a des panneaux avec les noms des concessions.

Marc TOURELLE

En fait, ce sont les panneaux qui sont juste devant les sépultures, où il est indiqué aux familles : « *Attention, reprise, veuillez contacter la mairie* ». Je n'ai pas le chiffre exact mais en tout cas je sais que nous allons pouvoir reprendre à la fin de l'année mais que, malgré tout, il est grand temps de le faire parce que c'est une obligation du maire que de pouvoir faire inhumer les Noiséens qui décèdent sur la commune. Sachant que depuis maintenant trois ou quatre ans, j'ai cessé de vendre à l'avance les concessions, ce qui pose un problème pour les gens qui ont atteint un certain âge et qui souhaiteraient avoir cette question derrière eux, c'est bien compréhensible.

Nous allons donc travailler d'arrache-pied sur la création de ce nouveau cimetière pour que, d'ici deux ans, nous puissions avoir de nouveaux espaces.

Michel BOISRAME

La zone est celle qui est de l'autre côté de la rue, A2, qui était prévue pour accueillir l'antenne, il va donc falloir raser tous les arbres. On ne pourra pas en garder quelques-uns ?

Marc TOURELLE

De toute façon, j'ai donné une règle qui est que pour un arbre arraché il en faut deux replantés, pas sur le site évidemment. Mais vous avez également noté que nous avons actuellement un cimetière, à part la partie très ancienne qui est très minérale, qui est l'un des plus beaux cimetières du coin. Il est très végétalisé, très arboré, je souhaite donc que l'on puisse continuer là-dessus. Effectivement, il va falloir que l'on enlève les arbres, on ne va pas pouvoir mettre les sépultures au milieu des arbres. Mais, bien évidemment, nous allons conserver un espace qui sera au moins aussi qualitatif que ce qui est en face.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de la création d'un nouveau cimetière sur cette parcelle, et de m'autoriser à saisir Monsieur le préfet sur ce projet de création, afin d'obtenir son approbation, cela doit faire l'objet d'une enquête publique ; de m'autoriser à demander au président du tribunal administratif la nomination d'un commissaire enquêteur ; et de m'autoriser à engager toutes les démarches utiles.

Magali PRADEL

Il n'y a pas de plan de ce qui sera fait, dans la délibération il y a celui de l'ancien.

Marc TOURELLE

Nous commençons à avoir une idée, mais bien évidemment nous présenterons le projet dès qu'il sera fait. Pour le moment, nous avons juste une faisabilité de fait, nous allons entamer toutes les études de sol et tout ce qu'il faut. Je ne sais pas dans quelle commission le projet sera présenté, mais en tout cas il fera l'objet d'une présentation, soit en commission, soit en réunion de municipalité si l'on arrive à avoir un ou deux sujets connexes ou autres pour justifier la réunion de municipalité. Mais en tout cas, nous prendrons effectivement le temps de décrire le projet une fois qu'il sera écrit.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose donc d'approuver le principe de la création d'un nouveau cimetière : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvé à l'unanimité.

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Marc TOURELLE

Vous connaissez donc la Fondation du patrimoine, qui est un organisme indépendant qui soutient des projets de restauration du patrimoine public des collectivités, le cas échéant en participant à leurs financements et la possibilité de mobiliser du mécénat ou de faire appel aux dons. C'est plus précisément dans cet objectif que nous le faisons, notamment pour pouvoir permettre la restauration de l'église. La communauté paroissiale tenait à pouvoir avoir une action forte en ce qui concerne le vitrail de l'église Saint-Lubin, je sais qu'ils y réfléchissent avec la maîtrise d'œuvre et les équipes de la commune. L'idée est qu'il puisse y avoir un fonds qui se dégage et que l'on fasse appel à la bonne volonté, à la fois des paroissiens mais pas uniquement, également des Noiséens qui se sentiraient concernés par cette belle restauration du patrimoine et de ce vitrail et pouvoir abonder. Nous passerions donc par la Fondation du patrimoine.

Y a-t-il des questions ? Magali.

Magali PRADEL

C'est une fondation départementale, nationale ?

Marc TOURELLE

Je dirais que c'est la plus connue aujourd'hui, elle est notamment très présente sur grands les édifices religieux, les abbayes, les cathédrales. Pour nous, ce serait modestement l'église Saint-Lubin, mais elle est très connue.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'adhérer à la Fondation du patrimoine et d'accepter le montant de la cotisation annuelle de la commune, soit 500 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvé à l'unanimité.

Marc TOURELLE

Je vais laisser la parole à Marie-Hélène pour le mini séjour pédagogique au zoo de La Flèche.

Marie-Hélène HUCHET

Le centre de loisirs propose à 20 à 24 enfants de partir en mini séjour pédagogique au zoo de La Flèche du lundi 8 au mardi 9 avril, soit une nuit et deux jours pour des enfants âgés de 6 à 11 ans et trois accompagnateurs : un directeur et deux animateurs. Les enfants seront en pension complète du lundi soir au mardi après-midi et seront hébergés en dur au centre d'hébergement du domaine de La Terrasse des Oliviers à Mansigné.

Lors du séjour, les enfants découvriront le zoo de La Flèche dans son intégralité, ce qui leur permettra d'apprendre tout en s'amusant, pour un montant total de 3 816, 70 € qui comprend le transport, l'hébergement et l'entrée au zoo pour deux jours. La participation demandée aux familles serait de 159 € par enfant, sur une base d'un groupe de 24 enfants. Si le nombre d'inscrits est inférieur, la participation des familles sera augmentée en conséquence. S'il y a moins d'enfants, nous avons la possibilité d'annuler ce séjour auprès du prestataire.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce séjour.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions sur ce mini séjour, je vous propose donc d'approuver l'organisation de ce mini séjour pédagogique : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Approuvé à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR LOCATION DE SALLES

Marc TOURELLE

Vous le savez, ce sont des délibérations qui reviennent régulièrement, il y a nécessité de toiler nos règlements intérieurs, aujourd'hui c'est celui des salles municipales.

En annexe, vous avez le règlement intérieur, vous avez sur la slide ce qui a été modifié : les horaires, anciennes écuries, 9 h–22 h. Ça, c'est pour bien cadrer, avec une dérogation jusqu'à minuit pour les réunions d'assemblée générale. En général, tout ce qui concerne les AG des grandes copropriétés prend souvent du temps, n'est-ce pas mon cher Frédéric (*rires*) et c'est rarement fini à 22 h. Ce ne sont pas non plus des événements très bruyants, pour ce genre d'activité nous pouvons maintenir des dérogations.

Et les horaires sont également précisés pour la salle Maintenon. Un certain nombre de choses ont été modifiées concernant les pièces à fournir, vous les avez ici. Et il n'était pas précisé non plus les capacités des salles, c'était important à préciser. Sachant que lorsqu'il s'agit d'une manifestation en partenariat avec la ville, comme c'est souvent le cas avec le CAC ou d'autres manifestations qui profitent à l'ensemble des Noiséens, la mise à disposition des salles est faite gratuitement.

Voilà en quoi consistent les modifications du règlement, y a-t-il des questions là-dessus ?

Michel BOISRAME

Dans la résolution « *Afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs* », lorsque je vois toutes les pièces qu'il va falloir fournir, cela ne va pas être facile.

Marc TOURELLE

C'est du classique.

Michel BOISRAME

Mais on ne les demandait pas avant.

Marc TOURELLE

Si, nous avons remis tout ce qu'il y avait, mais c'est le chèque de caution qui n'était pas dans le règlement.

Michel BOISRAME

Et pourquoi l'horaire de la salle Maintenon a été ramené à 18 h alors qu'avant il n'y avait pas d'horaires ?

Marc TOURELLE

Le problème de la salle Maintenon c'est qu'il y a un appartement de fonction juste au-dessus, il est donc nécessaire de respecter le calme.

Michel BOISRAME

Cela pose quand même des problèmes pour certaines réunions que l'on ne pourra pas faire.

(Interventions inaudibles – Hors micro – 01.37.30)

Marc TOURELLE

On ne peut pas voir forcément tous les cas dans le règlement, il y a aussi la possibilité, pour des réunions calmes, de déroger. Si cela a été fait c'est qu'il y a eu des débordements, des problèmes.

Catherine DOTTARELLI

Il y a quelques années de cela quand même, je pense que l'appartement existait et les associations de parents d'élèves se sont toujours réunies dans cette salle. Cela ne donne pas lieu à de la musique ou à des festivités, ce sont vraiment des réunions.

Marc TOURELLE

C'est lorsqu'il y a des réunions festives que cela pose un problème, ce n'est pas lorsqu'il y a des réunions de parents d'élèves ou de partis ou de je ne sais quoi.

Michel BOISRAME

S'il n'y a pas de réunion festive, on pourra y aller ?

Marc TOURELLE

Oui, évidemment.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver ce projet de règlement intérieur : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Approuvé à l'unanimité.

VŒU DE SOUTIEN AU DEPARTEMENT DES YVELINES

Marc TOURELLE

Pour finir, vous avez sur table, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, un vœu que je soumetts à votre appréciation. C'est à peu près la même délibération sur toutes les mairies qui sont amenées à le présenter.

L'idée est vraiment de venir en soutien au Département qui est lui-même, et je l'indiquais tout à l'heure, dans nos financements, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, un partenaire très important pour nous. Aujourd'hui, il nous demande d'émettre ce vœu. Géraldine a décrit tout à l'heure la structure de notre débat d'orientations budgétaires, avec cette petite parenthèse sur ce que l'on appelle les DMTO, les droits de mutation. C'est une petite partie de notre budget, qui doit correspondre à environ 8 %. Une baisse de moitié de notre budget de 8 %, c'est embêtant, mais c'est beaucoup plus embêtant pour le Département dont les recettes proviennent en très grande partie de la fiscalité immobilière. Comme vous le savez, aujourd'hui l'immobilier est pratiquement à l'arrêt et le ralentissement a quand même entraîné, pour 2023, une perte de 140 millions d'euros.

Dans un premier temps, le Département, par la voix de son président, a quand même tenu à rassurer en disant qu'il continuerait à soutenir les projets des villes, mais cela ne pourra pas forcément durer très longtemps. Par ailleurs, il n'y a pas que de l'investissement, il y a aussi du fonctionnement, tout ce qui concerne, à la fois la culture, l'enfance, la petite enfance, le sport, les subventions. Pour cela il va y avoir du serrage de vis qui va être fait et forcément des coupes, le social également. Sachant que les dépenses d'ordre social comme le RSA ou d'autres, sont des dépenses obligatoires qui ne peuvent pas être baissées.

Ce n'est même pas un effet ciseau, c'est un effet « hache ». Ce que je vous demande c'est donc d'apporter un soutien au Département des Yvelines, en réaffirmant la nécessité d'avoir un partenariat fort avec le Département. Il a toujours été à nos côtés, il continue de l'être. *« Adopte le vœu que, à court terme, l'État prenne des mesures de compensation financière immédiates pour faire face à la chute brutale des droits de mutation ».*

Ça, c'est pour les mois qui viennent et à moyen terme garantir une autre forme d'autonomie financière aux Conseils départementaux, pour leur permettre de conduire les politiques publiques.

Y a-t-il des questions ?

Magali PRADEL

Je ne suis pas sûre de bien comprendre, les 140 millions de pertes en 2023, c'est structurel ou conjoncturel ?

Marc TOURELLE

C'est l'avenir qui nous le dira, parce que si l'immobilier repart ce sera conjoncturel et si l'immobilier reste pareil pendant dix ans, ce sera structurel.

Magali PRADEL

Peut-être que le Département vit au-dessus de ses moyens, non ?

Marc TOURELLE

Ce n'est pas l'impression que j'ai, je crois que c'est l'un des départements les mieux gérés de France.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose donc d'affirmer notre soutien au Département en adoptant ce vœu : qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

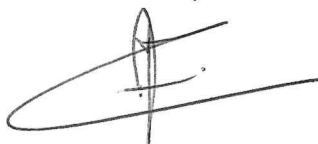
Approuvé à la majorité : 1 abstention.

Je vous remercie et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et de bonnes vacances pour ceux qui en prennent, et je vous donne rendez-vous le 11 mars. Merci.

Secrétaires de séance
Marie-France AGNOFE



Dominique SERVAIS



A Noisy-le-Roi, le 5 février 2024
Le Maire,



Marc TOURELLE